



Communiqué de presse  
22 avril 2016 – Paris

Condition d'achat de l'électricité : l'Etat sommé de procéder au recouvrement des aides perçues par les producteurs d'énergie éolienne, dans le cadre de l'arrêté du 17 novembre 2008.

### **Une décision surprenante qui sanctionne *de facto* la filière éolienne**

**Vendredi 15 avril dernier, le Conseil d'Etat a rendu une décision qui met en demeure l'Etat de procéder au recouvrement des intérêts associés aux aides versées au titre de l'arrêté tarifaire du 17 novembre 2008, qui fixe les conditions d'achat de l'électricité éolienne. France Energie Eolienne déplore une décision surprenante et peu compréhensible, qui vient sanctionner les professionnels de l'éolien.**

La filière éolienne est aujourd'hui réprimée par le Conseil d'Etat pour un vice de forme ne lui étant pas imputable. En effet, la Commission Européenne n'a été notifiée que tardivement de l'arrêté tarifaire du 17 novembre 2008. Dans cet imbroglio juridique, les producteurs éoliens français devront s'acquitter auprès de l'Etat du remboursement des intérêts de retard sur les aides d'Etat perçues au titre de l'arrêté tarifaire sur la période 2008-2014.

### **Une lenteur administrative qui va complexifier le processus de recouvrement**

Concrètement, à compter de la notification de l'arrêté tarifaire auprès de la Commission Européenne, l'Etat ne disposera que d'un délai de 6 mois pour procéder au recouvrement, délai au-delà duquel il sera soumis à une astreinte de 10 000 euros par jour de retard. France Energie Eolienne s'inquiète de la complexité administrative qui accompagnera le recouvrement auquel va devoir procéder l'Etat : les sommes que les producteurs éoliens seront tenus de rembourser nécessiteront un lourd travail administratif.

Dans ce contexte, France Energie Eolienne souhaite alerter sur l'urgence de la mise en œuvre des actions envisagées par l'Etat. Face à cette situation, les professionnels attendent des précisions de la part du Gouvernement sur les suites à donner à cette mesure et redoublent de vigilance sur les impacts qui pourraient frapper un secteur éolien dynamique et pourvoyeur d'emplois en France.

#### ***À propos de France Énergie Éolienne :***

*France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français et représente 12 520 emplois en France. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%*

#### ***Contacts presse :***

##### ***Agence Confluence***

Tiffany Allenet

01 40 07 34 25

[tiffany.allenet@comfluence.fr](mailto:tiffany.allenet@comfluence.fr)

#### ***Responsable de la communication FEE***

Cynthia Kari

01 42 60 07 41

[cynthia.kari@fee.asso.fr](mailto:cynthia.kari@fee.asso.fr)